

# Hôpital : l'offre de soins à domicile s'étend aux handicapés

Ouvert en 1993, le SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile) du centre hospitalier Paul Nappes prend en charge jusqu'à 52 personnes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie. Trois places supplémentaires sont désormais dédiées aux personnes en situation de handicap.

Prévenir la perte d'autonomie, éviter une hospitalisation ou faciliter le retour à la maison après hospitalisation, tels sont les objectifs de la prise en charge à domicile. À Morteau, le centre hospitalier a ouvert son SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile) en octobre 1993 avec 25 "places". « La capacité a augmenté progressivement et, aujourd'hui, nous pouvons prendre en charge jusqu'à 52 personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou en perte d'autonomie », détaille Marie-Hélène Brisbard, infirmière coordinatrice du service. L'offre couvre 15 communes du secteur de Morteau, de Ville-du-Pont à Noël-Cermeux.

## Phase d'évaluation de la demande

En novembre 2018, une pre-



Une partie de l'équipe SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile) du centre hospitalier de Morteau, avec l'un des véhicules à disposition pour se rendre chez les patients. Photo ER

« Nous avons reçu, le mois dernier, l'autorisation de l'Agence régionale de santé (ARS) pour ouvrir deux autres places, ainsi que les crédits qui vont avec », embraye Thibault Euvrard, directeur délégué de l'hôpital.

« Est-ce que ce nombre va

Haute-Comté), « c'est une phase de test, pour évaluer la demande. Cette démarche rentre de toute façon dans la stratégie nationale de rendre plus inclusive l'offre médico-sociale. »

Sept jours sur sept

(koiettes...) et infirmiers (pansements, distribution de médicaments, injections...). Une psychologue vient ponctuellement leur prêter main-forte. « Les équipes peuvent se rendre chez la personne au maximum deux fois par jour, sept jours sur sept, et, au mini-

jours sur sept, et, au mini-

que les autres services de l'hôpital », glisse Marie-Hélène Brisbard. Afin de compléter l'effectif, un poste d'aide-soignant à mi-temps est à pourvoir.

Pour les personnes âgées comme les handicapés, le SSIAD est prescrit sur ordon-